

L'AUDIST de Jacques-Émile Dubois

Histoire de l'Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique

Bernard Marx

Résumé	Les années 1970-80 voient la création de l'Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (AUDIST). L'agence et son cahier des charges illustrent les ambitions de la France dans le contexte d'une politique de maîtrise de l'information scientifique et technique engagée sur plusieurs fronts. Elle se heurtera au conservatisme d'un univers différent, celui des bibliothèques, et ne survivra pas en tant que telle, mais reverra le jour sous une forme différente plus tard.
Mots-clés	Information scientifique et technique, documentation, bibliothèque, banque de données.
Abstract	Jacques-Émile Dubois's AUDIST: the history of the French Academic Agency of Science and Technology Documentation and Information The French Academic Agency of Science and Technology Documentation and Information (AUDIST) was created in the late seventies. Its mission was indicative of France's ambitions in the realm of scientific and technological information. It came into collision with the more conservative library establishment and while it did not survive as such, its mission was pursued in another form a few years later.
Keywords	Scientific and technological information, documentation, library, data bank.

Le contexte

La création de l'Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (AUDIST) se situe dans un processus de reconnaissance de l'importance de l'information scientifique et technique (IST) qui débute aux États-Unis avec la publication du rapport Weinberg en 1963 [1], réaction au défi technologique qu'a constitué le lancement du premier satellite artificiel par l'URSS le 4 octobre 1957. La création rapide des premières banques de données et serveurs américains après la publication du rapport s'inscrit dans cette démarche [2].

En France, la Direction de la Recherche et des Moyens d'Essais (DRME) du ministère de la Défense nationale, dont Jacques-Émile Dubois est directeur de 1965 à 1977, est l'initiateur de la politique française dans le domaine [3], qui se traduit par la création d'un groupe de travail au Commissariat général au plan en 1969, puis du Bureau National de l'Information Scientifique et Technique (BNIST), dirigé par Jacques Michel, le 7 février 1973. Le BNIST définit une politique nationale dynamique de développement des actions sectorielles, de sensibilisation des utilisateurs et de recherche sur banques de données et logiciels.

En 1978, le rapport Aigrain-Dejou [4] dénonce le danger de la dépendance de la France vis-à-vis des États-Unis dans le domaine de l'IST, en particulier en chimie étant donné le monopole de Chemical Abstracts Service, et recommande la constitution de banques de données et la mise en place d'un centre serveur. La même année, le rapport au président de la République rédigé par Simon Nora et Alain Minc, « *L'informatisation de la société* » [5], situe les banques de données dans une vision sociétale de développement de l'informatique et des télécommunications. Le rôle moteur de l'État, qui doit assurer son indépendance par la maîtrise de l'information, est confirmé.

La création

C'est dans cette mise en œuvre d'une politique nationale de l'IST que l'AUDIST est créée le 2 octobre 1978 par arrêté signé par Alice Saunier-Seïté, ministre des Universités, et publié au Journal Officiel du 14 octobre 1978 [6]. L'AUDIST est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la documentation et de l'information scientifique et technique au sein des établissements relevant du ministère des Universités, et a pour mission de développer de façon cohérente l'accessibilité de la documentation primaire, la fabrication, l'acquisition, la location et l'utilisation des fichiers de références bibliographiques, la création et l'activité de banques de données fournissant ces données ou des informations calculées automatiquement à partir d'elles.

Pour ce faire, l'AUDIST étudie et met en œuvre toutes mesures pouvant développer l'accessibilité des documents conservés dans l'ensemble des bibliothèques, gère les réseaux automatisés d'accès aux fichiers et références bibliographiques et les réseaux de banques de données, et veille à la formation spécifique des personnels des bibliothèques, des centres bibliographiques, des banques de données et des usagers. L'Agence est administrée par un conseil et dirigée par un directeur, Jacques-Émile Dubois, assisté d'un conseil scientifique et de quatre experts universitaires nommés par lui. Au total, l'AUDIST comprend 35 personnes.

La Bibliothèque nationale est chargée de la gestion de l'Agence. Les moyens nécessaires à l'Agence en personnel, crédits et en locaux sont alloués par le ministre des Universités à la Bibliothèque nationale qui les met à sa disposition.

L'ambition

Le texte de l'arrêté montre très bien l'ambition de l'Agence qui définit et met en œuvre une politique d'ensemble

de la documentation et de l'IST au sein des établissements du ministère des Universités (DIST/MU) [7] : information primaire (Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires et bibliothèques des laboratoires universitaires et du CNRS), information secondaire (bases de données bibliographiques) et banques de données factuelles, qui constituent un facteur innovant sur lequel J.-E. Dubois portera toute son attention.

Mais la faiblesse de cette structure administrative originale et les conflits à venir apparaissent aussi dans le texte même de création puisque la Bibliothèque nationale, dont la politique est définie par l'Agence, est chargée de la gestion de celle-ci : « *je te tiens, tu me tiens...* »

Conçue pour assurer la conception et la réalisation d'une politique cohérente en matière d'information scientifique et technique universitaire, l'AUDIST distingue cinq missions [8] :

- mission générale de conception, de planification et de programmation définie en harmonie avec la politique nationale (Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST), créée en septembre 1979) ;
- développement du système intégré de documentation et d'information scientifique et technique pour assurer la cohérence de la production et de l'utilisation de la documentation primaire, secondaire et des banques de données ;
- évaluation et contrôle, avec inventaire des besoins et des moyens, évaluation et contrôle des prestations de service ;
- représentation du ministère des Universités vers l'extérieur pour les questions d'information scientifique et technique ;
- formation des personnels et promotion des produits de documentation et d'information scientifique et technique.

Les réalisations

Le premier travail de l'AUDIST est, logiquement, une analyse de l'existant, une description de la situation de la géographie documentaire : analyse quantitative des différentes sources d'information primaire, des circuits de prêt, localisation et reproduction des documents, inventaire de toutes les bases de données bibliographiques relevant du ministère des Universités, du CNRS, d'autres producteurs français et des vingt principales bases étrangères, et inventaire des douze principales formations à la documentation et à l'information scientifique et technique. À partir de cette vision d'ensemble, on étudie l'adéquation des produits existants aux besoins et des actions sont engagées [9].

Documents primaires

Le taux de satisfaction des demandes de documents primaires est fort pour les articles de périodiques étrangers, faible pour les thèses étrangères et les rapports. Ce taux sera aussi calculé en fonction du délai et du coût. L'organisation de l'information primaire aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni a été étudiée. Une nouvelle politique documentaire est recommandée : cohérence et organisation de la couverture documentaire pour l'acquisition de documents, catalogage organisé en coopération avec les différents sites dépositaires des documents primaires, élimination de certains fonds anciens non utilisés, respect des normes nationales dans la collecte concertée des données, diffusion de l'information avec de nouvelles techniques de signalement et de transmission.

Le traitement de la bibliographie de la France, automatisé depuis 1975, est développé et des thèmes prioritaires de

travail sont définis : informatisation intégrée de la chaîne de catalogage, bulletinage des périodiques et automatisation des fichiers d'autorité.

Un travail d'analyse fonctionnelle débute à la bibliothèque de la Sorbonne à partir du service des périodiques. En liaison avec le Service des bibliothèques, un inventaire des fonds documentaires des bibliothèques universitaires est réalisé pour la mise en place des Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (CADIST). Des cartes de flux relatives au prêt inter-universitaire sont réalisées. Les trois systèmes de catalogues collectifs de périodiques sont étudiés pour s'entendre sur un format national.

Une étude menée sur le transfert des documents montre l'intérêt d'un réseau universitaire de télécopie.

Bases de données bibliographiques

Les chiffres globaux d'utilisation des principaux serveurs de bases bibliographiques sont analysés. Les principaux problèmes signalés par les utilisateurs sont la qualité et le niveau de l'indexation et le délai de mise en ligne de l'information. La pertinence des réponses est également prise en compte.

La collecte des informations peut être délocalisée sur différents sites. La saisie et le traitement des données peuvent être associés ou traités séparément. Les logiciels de constitution des bases seront unifiés, portables et standards.

Pour mettre à jour et compléter le premier inventaire des bases et banques de données des établissements relevant du ministère des Universités, une analyse de la situation nationale est réalisée sous forme d'enquête par grands secteurs : sciences exactes, lettres et sciences humaines, droit et sciences économiques, sciences de la vie. L'ensemble des réponses indique cinquante bases de données bibliographiques,

Banques de données factuelles

La faiblesse française dans le domaine des banques de données factuelles est liée à la non-reconnaissance de ce travail dans l'évaluation de la recherche, d'où la création d'associations loi 1901 au sein des universités pour l'exploitation de banques de données.

La banque de données doit être considérée comme un outil de prise de décision donnant une plus-value à l'information mémorisée. Les logiciels spécifiques font partie intégrante de la banque et permettent des traitements plus complexes qui s'appuient sur les données de la banque. Le contrôle et la validation des données sont essentiels.

Le questionnaire précédemment cité prend particulièrement en compte le degré de validation des données et le nombre de scientifiques travaillant à la gestion et à la maintenance des fichiers : 92 banques de données factuelles sont identifiées dans les réponses, 24 projets d'informatisation de bases et banques de données sont aussi répertoriés.

L'AUDIST a, entre autres, agi à titre de conseil et de soutien auprès de deux projets de banques de données : catalogue de vente d'œuvres d'art et données thermodynamiques en chimie organique.

Schéma informatique

La mise en œuvre du système général de documentation et d'information scientifique et technique du ministère des

Universités repose essentiellement sur une informatisation adéquate dont les objectifs sont les suivants : fabrication coopérative des produits des fonds primaires des CADIST, support informatique aux universitaires chargés de réaliser les bases et banques de données, sécurité des bases et banques de données françaises, conservation dynamique des bases de données étrangères d'utilité nationale, constitution de fichiers thématiques originaux, compatibilité et portabilité des produits français destinés aux échanges avec l'étranger, acquisition, catalographie et communication des documents primaires. La configuration proposée est organisée autour de deux unités centrales.

Formation

Les formations traditionnelles de personnels engagés dans l'information scientifique et technique n'ont pas vraiment intégré dans leur cursus les concepts liés à l'exploitation des nouveaux produits informatisés. Les formations seront adaptées en vue de la constitution, par les chercheurs, et de l'utilisation, par le personnel des bibliothèques et les chercheurs, des bases et banques de données.

Un important travail de formation du personnel des bibliothèques universitaires à l'utilisation des bases de données commence en mars 1980. Il forme à la consultation des premières bases de données françaises installées depuis juin 1979 sur le nouveau serveur national Télésystèmes-Questel et interrogées par le logiciel Mistral : CANCERNET (Institut Gustave Roussy), PASCAL (CNRS), BIPA (La Documentation Française), Brevets français (INPI). Des documents de formation sont réalisés [10].

L'AUDIST organise aussi la formation d'enseignants d'universités et d'écoles d'ingénieurs qui assurent à la rentrée suivante un enseignement théorique et pratique sur les méthodes de traitement et d'utilisation de l'information automatisée. Des films d'initiation à l'usage des bases de données et des enregistrements d'interrogations de bases et banques de données sont réalisés.



Figure 1 - Malgré sa création en octobre 1978, ce n'est qu'en novembre 1979 que l'AUDIST s'installe enfin sur le site du 3-5 boulevard Pasteur, dans les locaux de l'ancien Institut d'Optique.

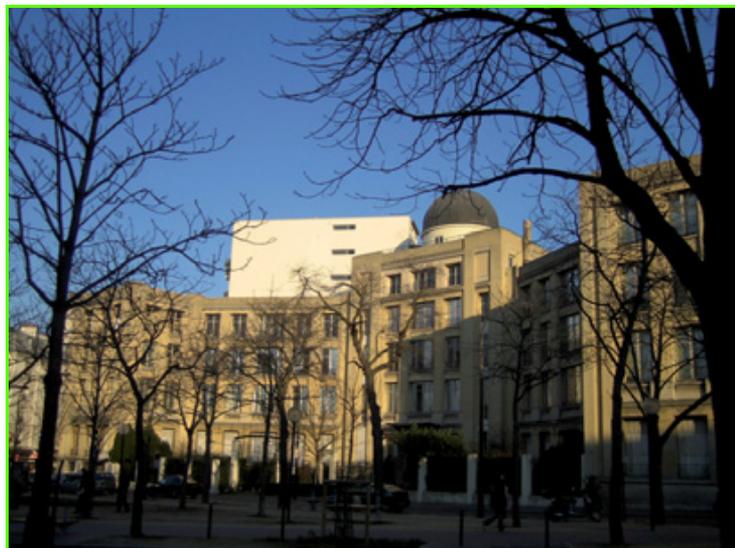


Figure 2 - Photo récente du bâtiment que l'AUDIST occupa en 1979.

Des difficultés matérielles

Le premier problème est celui de l'implantation géographique. À sa création en octobre 1978, l'AUDIST occupe les locaux de la Division de la Coopération et de l'Automatisation (DICA) du Service des bibliothèques créée en 1975 (61 rue de Richelieu, Paris 2^e), structure que l'Agence a remplacée. Un projet de nouveaux locaux à la Faculté de médecine (45 rue des Saints-Pères, Paris 7^e) n'aboutit pas. L'AUDIST ne s'installe dans les locaux de l'ancien Institut d'Optique (3-5 boulevard Pasteur, Paris 15^e) qu'en novembre 1979 (figures 1-2).

Une autre difficulté est celle du personnel disponible. La majorité des conservateurs de bibliothèques, travaillant précédemment à la DICA, demandent leur mutation et sont progressivement remplacés, en particulier par de jeunes conservateurs sortant de l'École nationale supérieure des bibliothèques. L'AUDIST estime aussi que sa gestion est rendue difficile en raison d'un manque de postes de fonctionnaires pour assurer de façon permanente les fonctions de directeur, de secrétaire général et de chef de service, pour les affaires générales et la gestion du personnel.

Le budget, reconduction de celui de la structure précédente, n'est pas adapté aux nouvelles missions de l'Agence qui ne peut que maintenir, à titre conservatoire, les actions engagées à la Bibliothèque nationale et dans les bibliothèques universitaires.

Un désaccord de fond

Mais les difficultés les plus graves proviennent, comme c'était prévisible, des rapports entre l'AUDIST et la Bibliothèque nationale. En mars 1980, cette dernière publie un rapport : « Méthode d'organisation et d'informatisation des services de la Bibliothèque nationale (MOISE) ». Un mois plus tard, en avril 1980, l'AUDIST publie un document très critique sur ce rapport [11] – « *Ce rapport ne peut pas être pris comme une proposition de méthode* » – qui dénonce l'absence de cahier des charges des produits existants, la formation insuffisante des personnels, l'absence d'analyse des besoins et le maintien de produits indépendants, sans

souci de leur cohérence et de leur intégration future. L'AUDIST préconise d'élaborer une étude d'opportunité et un dossier de spécifications, de répartir dans des services différents, la collecte, la saisie et le traitement, d'externaliser certaines tâches, d'organiser en réseau les catalogues locaux et d'informatiser les transactions avec les utilisateurs.

À partir de l'officialisation de ce désaccord fondamental, la gestion assurée par la Bibliothèque nationale rend de plus en plus difficile le travail de l'AUDIST qui reçoit de mars à mai 1980 la visite de l'Inspection générale des Finances. La décision du Premier ministre, Raymond Barre, d'accorder à la Bibliothèque nationale son autonomie en matière informatique le 15 juillet 1980 marque la victoire de celle-ci [12].

La fin et l'accomplissement

À la fin de l'année 1980, cet antagonisme enraie tous les éléments de fonctionnement de l'Agence : budget disponible, mise en œuvre du schéma informatique, formation des personnels, etc. La situation est complètement bloquée. En janvier 1981, le ministre des Universités supprime l'Agence, la remplace par la Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST), dont la responsabilité est confiée à Denis Varloot. Le 5 juin 1981, la Bibliothèque nationale passe de la tutelle du ministère des Universités à celle de la Culture. La page de l'AUDIST est définitivement tournée.

Les difficultés précédemment identifiées peuvent expliquer l'existence éphémère et l'apparent échec de l'AUDIST. Mais quels en sont les facteurs essentiels ? Audace ou imprudence d'une structure administrative (trop) originale ? Efficacité de l'indépendance ou faiblesse de l'isolement de cette structure ? Choix contestable des experts universitaires ? Limites dans la gestion administrative et matérielle ? Initiative visionnaire avant son heure ?

Quels que soient ses manques et ses erreurs, l'AUDIST représente le projet visionnaire de l'intégration complète des moyens de documentation et d'information des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette

vision voit son accomplissement en mars 1982 avec la création de la Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique (DBMIST), mais ceci est une autre histoire...

Références

- [1] Des responsabilités de la communauté technique et du Gouvernement dans la transmission de l'information, Rapport du Comité consultatif scientifique de la Présidence des États-Unis, 10 janvier 1963, *La Traduction Automatique*, déc. 1963, n° 4, p. 89.
- [2] Marx B., Banques de données scientifiques et techniques, *Techniques de l'Ingénieur*, déc. 1997, R 120, p. 21.
- [3] Cacaly S., Jacques-Émile Dubois, l'homme-frontière, *Documentaliste Sciences de l'Information*, 2005, 42(2), p. 132.
- [4] Aigrain P., Dejout A., Rapport du président du groupe de travail sur l'information scientifique et technique, sept. 1978.
- [5] Nora S., Minc A., L'informatisation de la société, *La Documentation Française*, Paris, juin 1978, p. 162.
- [6] *Journal Officiel*, 14 oct. 1978, p. 3579.
- [7] Dubois J.-E., Conférence organisée par la Conférence des Grandes Écoles, L'Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique, Paris, 15 nov. 1979, p. 22.
- [8] L'information scientifique et technique au sein du ministère des Universités, *Rapport provisoire du comité scientifique*, AUDIST, juillet 1979, p. 58.
- [9] AUDIST, *Rapport d'activité 1979-1980*, juin 1980, p. 64.
- [10] Présentation générale, *Démonstrations d'applications à l'AUDIST*, 14 janvier 1981, p. 10.
- [11] *Réflexions et propositions, Informatisation de la Bibliothèque Nationale. Plan MOISE*, AUDIST, avril 1980, p. 47.
- [12] Duchemin P.-Y., La Bibliothèque Nationale, *Bulletin des Bibliothèques de France*, Paris, 1992, t. 37, n° 4, p. 59.



Bernard Marx

ancien vice-président du Département Documentation et Information de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)*.

* 49 rue de la Convention, 75015 Paris.
Courriel : bemark@wanadoo.fr

Graine de Chimiste



Créée en 1991, l'association a pour objectifs d'exploiter le potentiel gestuel des enfants dès leur plus jeune âge, de les motiver à recevoir ultérieurement un enseignement scientifique, d'initier tout type de public à une démarche scientifique, de sensibiliser aux valeurs telles que le soin, la sécurité, l'organisation, l'autonomie... et de donner à chacun l'occasion de mieux comprendre le monde qui l'entoure.

La méthodologie est basée sur l'affectif, la mise en confiance et le jeu. Chacun manipule selon un protocole expérimental, il s'approprie la manipulation par les sens.

Il est mis dans la peau du chimiste puisqu'il porte une blouse et se trouve responsable du matériel et des produits confiés. L'association s'adresse à tout public, particulièrement aux enfants et aux adolescents à partir de 4ans. Les activités se déroulent dans des établissements scolaires, de loisirs, culturels, de vacances... principalement en Ile-de-France, mais aussi en province ou à l'étranger.

- Association Graine de Chimiste, Université Pierre et Marie Curie, Boite 67, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05.
Tél./Fax : 01 44 27 30 71. Courriel : gdc@cicrp.jussieu.fr. www.sfc.fr/Graine%20de%20chimiste/presentation.htm